

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2011 – 20 h 30

COMPTE-RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire
Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. HUMEAU, Mme VASSEUR,
M. PARDESSUS, M. PRIOU, M. VILPOU, maires adjoints

Mme BERRONEAU, Mme CAUCHY, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

M. BOUMBE, Mme BEAUVILLAIN, Mme LAMY, Mme FLAGEOLLET, Mme GUY,
M. MARCHAND, M. NOBLET, M. COUTOUT, Mme BERGER, M. REBOURS, M.
JOSSEAUX, Mme DESROCHES, M. BARRAULT, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

M. CAPLAIN (pouvoir à Mme CIMIANO), Mme YVON (pouvoir à Mme FEZARD),
M. FERRAGU (pouvoir à M. Le Maire), M. METAIS (pouvoir à M. HUMEAU), Mme
LENOIR (pouvoir à M. BOUMBE), M. LANGELOT (pouvoir à M. REBOURS), M.
DUPONT, M. BOCHE (pouvoir à Mme BERGER),

Secrétaire de séance

M. HUMEAU

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire apporte des précisions indiquées dans le procès verbal

BUDGET GENERAL 2011 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les ouvertures de crédits et virements joints en annexe.

- Virement de crédits fonctionnement
- Virement de crédits investissement
- Ouverture de crédits fonctionnement

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Attribue les subventions aux associations indiquées ci-dessous comme suit :

- APEL : 800 €
- AASDI (ex ATPE) : 610 €

Autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir

MARCHE DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES – AVENANTS DE PROLONGATION

Les marchés de transports urbains et scolaires arrivent à échéance le 31 décembre 2011.

Compte tenu de la durée de la procédure de ce marché, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé de prolonger de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2012, les marchés existants, à savoir :

- 1) Le marché de transport urbain
- 2) Les marchés de transports scolaires (3 lots)

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'unanimité.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer les avenants de prolongation à intervenir

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ET AMENAGEMENT DE LOCAUX EXISTANTS – AVENANTS

Vu l'exposé de M. HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER, MM. COUTOUT, BOCHE et JOSSEAUX'

Autorise M. Le Maire à signer les avenants à intervenir comme indiqué ci-dessous :

Lot n°3 "couverture" – Entreprise DRU

Les 4 épis en zinc existants sont cassés ou en très mauvais état, ils ne peuvent être reposés. Il est proposé de remplacer ces épis par des épis de faîtage neufs en zinc naturel.

. Montant initial du marché	159.731,25 € HT	191.038,58 € TTC
. Montant de l'avenant	+ 2.424,00 € HT	+ 2.899,10 € TTC
. Montant du nouveau marché	162.155,25 € HT	193.937,68 € TTC

Lot n°16 "V.R.D., aménagements extérieurs" – Entreprise V.R.D. 78

Lors des études d'exécution, l'entreprise V.R.D. 78 a réalisé des sondages afin de confirmer le tracé du réseau. Les sondages ont révélé que l'état du réseau était en mauvais état et effondré par endroits. Par ailleurs, ce réseau était connecté au réseau eaux usées. Il est proposé de construire un collecteur neuf des eaux pluviales.

. Montant initial du marché	289.600,00 € HT	346.361,60 € TTC
. Montant de l'avenant	+ 14.450,00 € HT	+ 17.282,20 € TTC
. Montant du nouveau marché	304.050,00 € HT	363.643,80 € TTC

DENOMINATION DE VOIES

Vu l'exposé de M. VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER, M. COUTOUT, M. BOCHE et M. JOSSEAUX qui s'abstiennent,

Décide de dénommer les voies ci-dessous comme suit :

Désignation	Commence	Termine
Rue Mère TERESA	Avenue du Général de Gaulle	Rue Simone VEIL
Rue René CASSIN	Rue Jean Mermoz	Rue Antoine de Saint Exupéry

Désignation	Commence	Termine
Rue Antoine de Saint Exupéry	Rue Henri Dunant	Avenue du Général de Gaulle

Par ailleurs, la dénomination de la nouvelle place est mise au vote à bulletin secret :

Place du Phénix : 17 voix

Place de la Fraternité : 15 voix

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – PROGRAMME D’ACTIONS 2011

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 1^{er} août 2003 pour la Ville et de la Rénovation Urbaine, de la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et de la circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS, leur contenu et le calendrier de mise en œuvre, une convention pluriannuelle a été signée le 11 mai 2007, pour 3 ans, entre l'Etat et la commune de Châteaudun concernant le programme d'actions du CUCS, et reconduite jusqu'au 31 décembre 2014 par un avenant n°2.

L'action « Formules Vacances » avait été ajournée lors du comité de pilotage du 6 avril 2011. Un nouveau projet a été construit à partir des observations formulées :

« Formules Vacances »

- Coût prévisionnel de l'action	35 222€
- Participation de l'Etat	10 000 €
- Participation de Ville	25 222 €

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- approuve l'action supplémentaire,
- valide le budget pour cette action,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action et à percevoir le financement correspondant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DUNOIS : DEMANDE DE SUBVENTION

La communauté de communes du Dunois a institué pour 2010-2012 le versement de fonds de concours au profit de ses communes membres en vue de participer au financement de la réalisation d'un équipement communal.

A ce titre, la ville de CHATEAUDUN sollicite l'obtention de ce fonds de concours pour l'aménagement des locaux existants pour le CCAS et le BIS au 114 rue de la république ; le montant de la dépense étant de 1 336 673.53 €. La subvention demandée correspondant au maximum que la communauté peut attribuée à savoir 120 000.00 €.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER, M. COUTOUT, M. BOCHET et M. JOSSEAUX qui votent contre,

Sollicite une subvention correspondant au maximum que la communauté peut attribuée à savoir 120 000.00 €.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA COTISATION C.N.F.P.T.

Le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT) a informé les collectivités territoriales que leurs agents ne pourraient plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

C'est pourquoi, il est proposé d'adopter le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Châteaudun demande le rétablissement de la cotisation au CNFPT à 1% pour permettre à cet établissement de préserver sa dynamique de développement et de modernisation de la formation professionnelle et de prendre en charge les frais annexes (remboursement des frais de transport, de restauration et d'hébergement) comme actuellement.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Adopte ce vœu.

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – MARCHÉS

Un appel d'offres a été lancé en application des articles 33-57 et suivants du décret portant application du code des marchés publics en vue de passer un nouveau marché pour la fourniture de denrées alimentaires.

Ce marché, composé de huit lots, sera passé pour une période de trois ans.

			<i>(montant estimatif)</i>
Lot 1	Epicerie	TRANSGOURMET	43 027,81 € HT
Lot 2	Primeurs	MAG FRUITS	42 522,02 € HT
Lot 3	Pain et viennoiserie	BOULANGERIE CHEMIN	20 574,48 € HT
Lot 4	Produits laitiers et avicoles	BOURGOGNE PRODUITS FRAIS	46 854,77 € HT
Lot 5	Produits surgelés	SURGELÉS DISVAL	119 507,79 € HT
Lot 6	Viande charcuterie	SURGELÉS DISVAL	19 062,39 € HT
Lot 7	Denrées alimentaires Bio	BIOFINESSE	17 317,95 € HT
Lot 8	Boissons et vins	LE COFFRE A BIERES	25 834,73 € HT

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. HUMEAU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer les marchés à intervenir

ECOLE MATERNELLE PREVERT – AVENANTS

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants concernant l'école maternelle Prévert :

Lot n°8 "plâtrerie – cloisons - doublages" – Entre prise EURL THIERRY

L'ossature bois a été remplacée par une ossature maçonnerie classique. Un doublage des murs en placo prégystyrène 10+80 collé a été nécessaire.

Des cloisons séparatives d'une grande hauteur (5,10 m) ont dû être réalisées en épaisseur de 90 mm.

. Montant initial du marché	80 060.74 € HT	95 752.65 € TTC
. Montant de l'avenant	14 270.00 € HT	17 066.92 € TTC
. Montant du nouveau marché	94 330.74 € HT	112.81957 € TTC

Lot n°15 "V.R.D." – Entreprise EUROVIA

Dans le cadre du marché initial, les réseaux eaux pluviales devaient être conservés. Il s'est avéré que ceux-ci étaient défectueux par endroit. Aussi, le collecteur ainsi que son raccordement dans le réseau eaux pluviales existant ont été refaits :

. Montant initial du marché	109 627.74 € HT	131 114.78 € TTC
. Montant de l'avenant	48 228.06 € HT	57 680.76 € TTC
. Montant du nouveau marché	157 855.80 € HT	188 795.54 € TTC

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Il est par ailleurs proposé d'augmenter l'autorisation de programme/crédit de paiement de 119 000 €

**MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET
L'EGALITE DES CHANCES**

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) a lancé un appel à projet relatif au « renforcement de l'offre de soins de premier recours dans les quartiers de la politique de la ville ».

Dans ce cadre, la Ville de CHATEAUDUN pourrait obtenir une subvention de 100 000 € à la condition de signer une convention avec l'ACSE.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER, M. COUTOUT, M. BOCHE et M. JOSSEAUX qui votent contre,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ACSE permettant l'obtention de ce financement.

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) –
PROGRAMMATION 2012 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide que la Ville sollicite, les subventions maximum de l'Etat au titre de la D.E.T.R. ou de tout autre dispositif, pour les opérations suivantes :

- . Travaux de mise en conformité du Multi Accueil L'Ile aux Enfants,
- . Gros travaux de mise aux normes de la Cuisine centrale.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du n°2011-251 au n°2011-263.

Emmanuel HUMEAU
Secrétaire de séance